

GABRIEL CANTEINS

Changement de moteur

Gabriel Canteins a obtenu le premier prix de la communication scientifique de la Région Poitou-Charentes décerné par l'École doctorale des sciences pour l'ingénieur et aéronautique de l'Université de Poitiers. Après huit années passées à Poitiers, l'ingénieur a changé de cap et travaille désormais à Beauvais en tant que chargé de mission développement durable à l'Opac de l'Oise.

En novembre 2006, au moment où il soutient sa thèse, Gabriel Canteins a déjà un peu la tête ailleurs. Après avoir longtemps inscrit ses travaux dans le domaine d'applications spatiales, il fait un retour sur terre. Le visionnage du film *Une vérité qui dérange* de David Guggenheim avec Al Gore, et une conférence d'un collègue de l'Ademe aux conclusions tout aussi alarmantes sur l'avenir de la planète viennent d'achever de le convaincre de la réalité des enjeux. Lors de sa formation à l'Ensm, le Toulousain d'origine a opté pour une spécialisation en énergétique. Malgré son absence de formation dans le domaine du développe-

ment durable, il décide de s'orienter dans cette voie. «C'était assez radical comme changement mais je n'ai aucun regret.»

Professionnellement, ce choix se révèle payant. Après plusieurs mois de recherche d'emploi dans les secteurs de la motorisation, de la combustion mais aussi des énergies renouvelables, il décide en juin 2007 de circonscrire ses candidatures au domaine du développement durable. Un mois plus tard, il est engagé à l'Opac de l'Oise où il assure un rôle de conseil et d'expertise portant sur la politique énergétique et de développement durable dans la construction, la rénovation, et la gestion des charges des résidents de l'organisme. L'ancien thésard n'est pas fâché d'assurer des missions dont la durée se limite à quelques semaines. «Un des aspects de la recherche qui peut paraître frustrant, c'est qu'on peut passer cinq ans sur un sujet avant de s'apercevoir qu'il ne sera jamais appliqué car il n'est, au final, pas rentable.»

Les recherches personnelles de Gabriel

Canteins menées dans le cadre de sa thèse se sont achevées à l'étape de validation d'un concept, celui du moteur à détonation continue rotative. Cette expérimentation a été menée à l'Université de Poitiers au sein du laboratoire de combustion et de détonique (LCD) sur le site du Futuroscope. Ce travail cofinancé par le CNRS et le Centre national d'études spatiales (CNES) reprenait de façon plus appliquée un concept mis au point par les Soviétiques à partir des années 1960 pour de la recherche fondamentale. L'exploitation du régime de détonation en remplacement de la combustion à pression constante pourrait représenter une véritable rupture dans le domaine de l'aérospatiale en simplifiant les moteurs tout en améliorant leurs performances.

Le principal apport de la thèse de Gabriel Canteins a été de réussir à mesurer la poussée fournie par un prototype expérimental de petites dimensions. La durée d'observation du phénomène physique a été courte, de l'ordre de deux secondes maximum. «On a entendu un gros bruit et on a vu un flash lumineux à la sortie du moteur. Mais à quoi avions-nous assisté réellement ? Il nous a fallu encore des mois pour prouver qu'il s'agissait bien d'une détonation et non du phénomène plus classique qu'est la déflagration.»

Pour le prix de la communication scientifique, Gabriel Canteins avait intitulé sa présentation sur le moteur à détonation rotative : «Et pourtant, elle tourne...» Cette page est désormais bien derrière lui.

Alexandre Duval

Michel Brunet au Collège de France



MPFT

Par décret du Président de la République en date du 19 novembre 2007, Michel Brunet, professeur à l'Université de Poitiers, a été nommé et titularisé en qualité de professeur au Collège de France sur la chaire de paléontologie humaine. Le paléontologue poitevin a ouvert un nouveau chapitre à l'histoire de notre origine grâce à la découverte de deux hominidés

dans le désert du Djourab au Tchad, Abel en 1995 (3,5 millions d'années) et Toumaï en 2002 (7 Ma). Michel Brunet rejoint l'une des plus prestigieuses institutions françaises, fondée par François I^{er} en 1530... mais rappelons que l'Université de Poitiers a été créée en 1431.

Peu de Poitevins ont eu l'honneur et le privilège d'enseigner au Collège de France. Il y eut le philosophe Michel Foucault, né à Poitiers en 1926, qui occupa la chaire d'histoire des systèmes de pensée de 1970 à 1984. Le premier fut Jean Gouppil, titulaire de la chaire de médecine entre 1555 et 1564. Né à Luçon en 1514, il fit ses études à l'Université de Poitiers vers 1525-1530 avant de s'installer à Paris où il se consacra à l'édition de médecins grecs. D'autres professeurs au Collège de France, comme le linguiste Claude Hagège (1988-2006), ne firent qu'un passage de quelques années à l'Université de Poitiers.

ÉTUDES MÉDIÉVALES

Cécile Treffort, directrice adjointe du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de l'Université de Poitiers, a publié *Mémoires carolingiennes. L'épithaphe entre célébration mémorielle, genre littéraire et manifeste politique* (PUR, 388 p., 22 €). Son collègue Martin Aurell est l'auteur de *La Légende du roi Arthur* (Perrin, 696 p. 25,80 €). Alain Champagne, maître de conférences à l'Université de Pau, a tiré de sa thèse soutenue à Poitiers *L'Artisanat rural en Haut-Poitou, milieu XIV^e-fin XV^e* (PUR, 244 p., 18 €).

ALEXANDRE ZOLLINGER

Droit d'auteur et droits de l'homme



Sébastien Lavel

Alexandre Zollinger a effectué sa thèse de doctorat sur «Droit d'auteur et droits de l'Homme» sous la direction de Philippe Gaudrat, professeur de droit privé à l'Université de Poitiers. Il a reçu le premier prix de communication scientifique de la Région Poitou-Charentes décerné par l'École doctorale des sciences humaines, économiques et sociales.

Tourangeau, Alexandre Zollinger passe ses quatre premières années d'études de droit à l'Université de Tours. Souhaitant, pour son DEA, se spécialiser en propriété intellectuelle, il quitte sa ville natale pour Poitiers et travaille sur «la qualité de coauteur de l'œuvre cinématographique». L'année suivante, lorsqu'il entreprend sa thèse, Alexandre Zollinger décide de rom-

pre avec son thème de cinquième année et cherche, avec Philippe Gaudrat, un sujet de réflexion et de théorisation qui lui permette de retourner aux sources du droit d'auteur, à ses fondements et à sa légitimité : une nécessité pour un doctorant qui constate que ce droit est de plus en plus tourné vers une protection économique des investisseurs (producteurs, éditeurs...) et de moins en moins centré sur la personne de l'auteur. «S'ajoute à cela une contestation du droit d'auteur de la part des partisans d'une libre culture, qui négligent souvent l'intérêt crucial des créateurs», complète Alexandre Zollinger.

C'est donc persuadé que le droit d'auteur n'évolue ni dans le sens de la culture pour le public, ni dans celui de la création, mais dans une voie qui semble contraire à ses fondements originaux, que le chercheur se lance dans l'élaboration d'une thèse au sein du laboratoire Cecoji (Centre d'études sur la coopération juridique internationale). «Dans ce travail, je souhaitais affirmer que le droit d'auteur est avant tout un droit du créateur, accordé parce que le fait de la création est primordial et ne peut avoir lieu sans l'auteur. Il fallait alors déterminer la légitimité du droit d'auteur et savoir s'il portait atteinte aux libertés d'autrui, notamment à celles du public.»

Pour cela, Alexandre Zollinger met en évidence le fait que le processus culturel est inachevé tant qu'il n'y a pas de connexion entre l'œuvre et le public. Il n'ignore pas que chaque acteur intermé-

diaire a son importance, mais souligne que le créateur est le seul maillon irremplaçable de la chaîne : «Sans lui, plus d'œuvre ni de culture.»

Deux droits de l'homme sont souvent invoqués contre le droit d'auteur : les droits du public à l'information et à la culture. Toutefois, l'opposition n'est pas réelle tant que le droit d'auteur reste conforme à sa logique initiale. Ce sont les déformations modernes qui développent un antagonisme entre le public et l'auteur. L'exemple de la copie privée est à ce titre révélateur : «Initialement, le cercle de famille était conçu comme une sphère de liberté échappant naturellement au droit d'auteur ; aujourd'hui, cette sphère semble remise en question. Est-ce pour préserver les intérêts du créateur ou ceux des investisseurs ? La motivation semble ambiguë.»

Le fait d'aborder le droit auteur sous l'angle des droits de l'homme permet à la fois de recentrer le droit d'auteur sur ses vraies valeurs (la reconnaissance du rôle essentiel du créateur) et d'éviter tout conflit avec d'autres intérêts fondamentaux (la liberté d'expression, l'intérêt culturel du public...).

Aujourd'hui maître de conférences à l'IUT Gestion des entreprises et des administrations de l'Université de Poitiers, Alexandre Zollinger continue son travail de recherche au sein du Cecoji et compte désormais s'intéresser aux rapports entre la propriété industrielle et les droits de l'homme.

Pauline Lumeau

LE DÉCOR PEINT DE PIERRE GIRIEUD

En 1929, le recteur Pineau a commandé à Pierre Girieud (1876-1948) un décor peint pour la salle du conseil de l'Université de Poitiers, inauguré en 1931. Dans les années 1960, ces peintures sur toile marouflée ont été déplacées, oubliées puis en partie retrouvées dans un autre bâtiment en 1993, restaurées en 2002 et réinstallées en 2004 à la faculté de Droit (entre Notre-Dame-la-Grande et la médiathèque). Des esquisses préparatoires acquises

en 2006 grâce à la Société des amis des musées de Poitiers permettent au musée Sainte-Croix d'évoquer l'histoire rocambolesque de cette commande et l'œuvre d'un artiste qui attribuait huit vertus aux professeurs de la noble institution : foi, vocation, abnégation, étude, méditation, invention, expérience et vérité. Exposition du 24 janvier au 30 mars, au musée Sainte-Croix de Poitiers.

Salle René-Savatier : Pierre Girieud a illustré Poitiers et son université.



Christian Vignaud - Musées de Poitiers